

CONSEIL DE VIE SOCIALE

REUNION DU 16 décembre 2014 AU FOYER-LOGEMENT DE CARENTOIR

Membres présents : Mme BARRE , Mme ASTRUC, Mme POIRIER, Mme RIALLIN L.,
Mme BOUSSOT, Mme GICQUEAUX, Mr ROYER.

Absente excusé : Mr ASTRUC,

Mme SIMON, directrice de l'établissement, secrétaire de séance

Cette année 2014 est particulière du fait que les élections municipales de Carentoir ont été invalidées et que l'établissement était sous tutelle préfectorale du 23 juin au 27 septembre. Le nouveau Conseil d'Administration a tenu sa première réunion le 5 novembre, date à laquelle ont été nommés les membres de l'organe gestionnaire pour siéger au CVS, soit Mme BARRE Jacqueline, et Mme GICQUEAUX Ghislaine.

ABREGE DE L'EVALUATION EXTERNE

Les membres ont pris connaissance de l'abrégé de l'évaluation externe qui va être envoyée à l'ARS. Mme SIMON commente les diverses « faiblesses » et met en avant que des recommandations ont été mises en place, il est, cependant, regrettable que l'évaluateur confonde EHPA et EHPAD , et aussi avec d'autres établissements quand il parle de l'hébergement temporaire et du service de repas à domicile, que le Foyer-logement de Carentoir ne pratique pas, et adjointe aux affaires sociales et adjointe administrative !!!

SYNTHESE DU PROJET D ETABLISSEMENT

Chaque participant a pu prendre part des objectifs à atteindre, certains sont faciles à mettre en place, d'ailleurs diverses actions ont déjà été formalisées (cadeau de bienvenue, trombinoscope du personnel, habitudes de vie, protocole d'accueil, enquêtes de satisfaction etc.

D'autres seront plus compliquées et plus longues, le projet architectural et le projet restauration seront les plus difficiles à mettre n place, surtout que cela ne concerne pas seulement le personnel et les résidents, mais également le propriétaire des murs, le gestionnaire, le prestataire en restauration, les financeurs etc.

TARIFS 2015

La redevance mensuelle (loyer et charges locatives) se verra augmenter de 1 %, les charges annexes (exploitation courante et personnel) seront augmentées de 2 %.

Le repas augmente également de 2 % et passe de 7.73 € à 7.88 €.

Les frais de séjour pour un mois de 31 jours seront de 1224.56 € hors APL et hors linge personnel qui sera facturé 35 € mensuels aux personnes qui désirent bénéficier de ce service.

Mme SIMON informe l'assemblée que la journée de Noël, qui aura lieu le 20 décembre, remporte un vif succès puisque 150 personnes sont inscrites.
